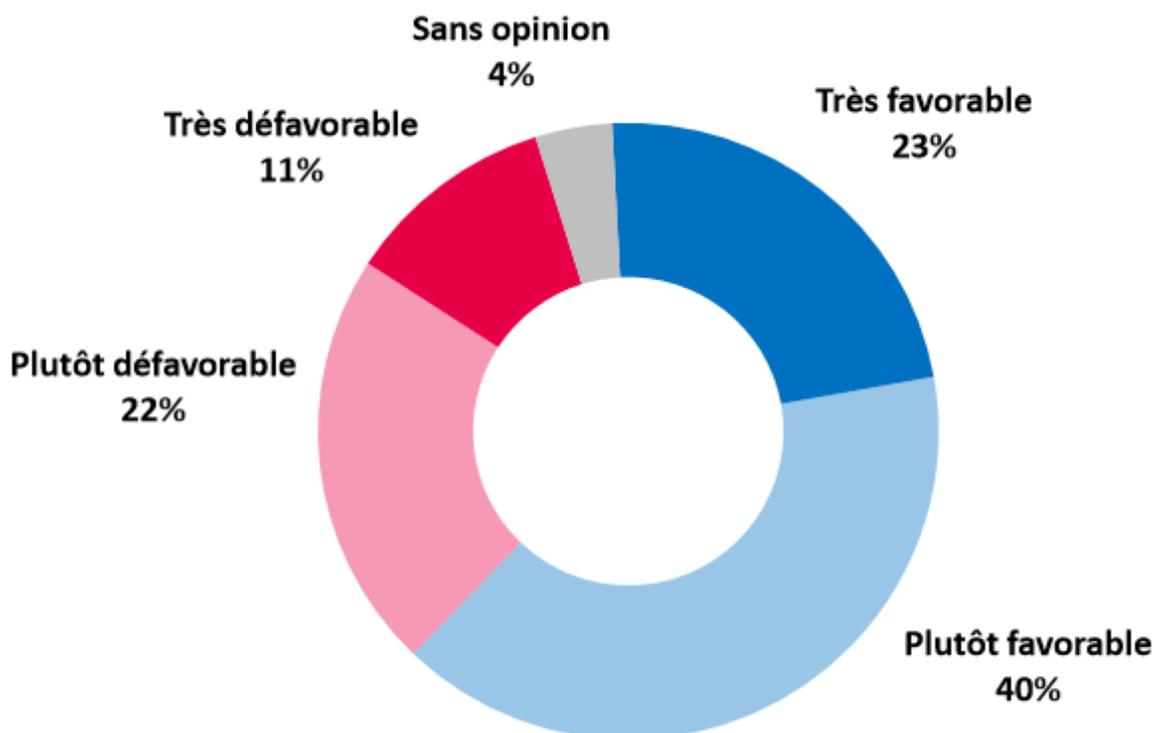


Les documents

Séance 1

Sondage « Les Français et le projet de loi relatif au renseignement », réalisé par l'institut CSA pour le journal *Atlantico*, avril 2015

QUESTION – Pour lutter contre le terrorisme, seriez-vous favorable ou défavorable à des mesures renforçant la sécurité quitte à limiter vos libertés individuelles sur internet, par



exemple en surveillant les données de navigation de tous les internautes ?

Source : <http://www.csa.eu/>, (consulté le 25 avril 2016)

<https://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2015/opi20150413-CSA-pour-Atlantico-Les-Francais-et-la-loi-sur-le-renseignement.pdf>

Premier travail : à partir du graphique circulaire complétez la colonne « pourcentage » du tableau.

Deuxième travail : calculez pour chaque pourcentage le nombre de personnes correspondant.

Tableau n°1		
	Pourcentage	Nombre de personnes de l'échantillon (1)
Sans opinion
Très défavorable
Plutôt défavorable
Plutôt favorable
Très favorable
Total	100 %	997

1. Echantillon national représentatif de personnes âgées de 18 ans et plus interrogées par Internet.

Troisième travail : donnez votre opinion en cochant une des cases.

Pour lutter contre le terrorisme, seriez-vous favorable ou défavorable à des mesures renforçant la sécurité quitte à limiter vos libertés individuelles sur internet, par exemple en surveillant les données de navigation de tous les internautes ?	
Sans opinion	<input type="checkbox"/>
Très défavorable	<input type="checkbox"/>
Plutôt défavorable	<input type="checkbox"/>
Plutôt favorable	<input type="checkbox"/>
Très favorable	<input type="checkbox"/>

Quatrième travail : recueillez l'opinion de vos camarades de classe et compléter la colonne « nombre d'élèves » du tableau n°2

Cinquième travail : calculez le pourcentage correspondant à chaque nombre d'élèves.

Tableau n°2		
	Nombre d'élèves	Pourcentage
Sans opinion
Très défavorable
Plutôt défavorable
Plutôt favorable
Très favorable
Total	100 %

Sixième travail : comparez les deux sondages.

Je remarque que.....

Séance 2

Document 1

LOI SUR LE RENSEIGNEMENT: LES LIBERTÉS EN DANGER ?

FAITES COMME SI NOUS
N'ÉTIONS PAS LÀ !!!



Miss Lilou

Miss Lilou, 23 mars 2015 (consulté le 25 avril 2016)
<http://dessinsmisslilou.over-blog.com/>

Document 2

Les boîtes noires de la loi renseignement

Ce dispositif prévoit de pouvoir contraindre les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) à « détecter une menace terroriste sur la base d'un traitement automatisé » en surveillant le trafic. En pratique, les services de renseignement pourraient installer chez les FAI ces « boîtes noires » chargées d'examiner les données de toutes les communications : origine ou destinataire d'un message, adresse IP d'un site visité, durée de la conversation ou de la connexion... Dans le but de détecter les activités « typique » des terroristes.

Morgane Tual, « L'essentiel de la loi sur le renseignement jugé conforme à la Constitution », *Le Monde.fr*, 23 juillet 2015 (consulté le 25 avril 2016)

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/07/23/le-conseil-constitutionnel-censure-trois-articles-de-la-loi-sur-le-renseignement_4696112_4408996.html

Document 3

« La politique du renseignement constitue une priorité pour le gouvernement. Car la menace terroriste est à un niveau sans précédent pour notre pays. Car nous devons aussi nous protéger contre l'espionnage, le pillage industriel, la criminalité organisée, la prolifération des armes de destruction massive »

Extrait du discours du Premier Ministre, 19 mars 2015 (consulté le 25 avril 2016)
<http://www.gouvernement.fr/projet-de-loi-sur-le-renseignement>

Document 4

Article 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789
<https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>